

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 avril 2022 — N° 50

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.	
AFFAIRES COURANTES	
Déclarations de députés	
Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme En de 2, avec Mathieu, lauréat du Prix d'excellence en français Gaston-Miron.	moins
M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de soulign commémoration du génocide du peuple arménien.	ner la
Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le trav patrouilleurs bénévoles du parc régional du Massif-du-Sud.	ail des
M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 200 ^e annivers la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.	aire de
Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter l'orga Moisson Estrie pour l'atteinte du niveau Élite dans le cadre du programme Ici on rec	
943	

14 avril 2022

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de déplorer le manque d'encadrement entourant les reprises de logement.
Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Charbonneau, lauréat du Prix international Caravaggio.
Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dominic Jean, pompier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.
Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Noëlla St-Laurent, artiste-peintre et enseignante, pour son engagement dans le milieu culturel local et régional.
À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Marissal (Rosemont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 795 Loi visant à faciliter l'accès du vérificateur général aux documents et aux renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 795.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 mars 2022 par Mme Guillemette (Roberval) concernant l'opposition à la pollution lumineuse; (Dépôt n° 483-20220414)

La réponse à la question écrite n° 73 concernant une recommandation du Conseil du trésor portant sur l'achat de masques réutilisables pour les organismes et institutions non médicales, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mars 2022 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 484-20220414)

La réponse à la question écrite n° 76 concernant l'OSBL de la Villa Belle Rivière, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 mars 2022 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 485-20220414)

La réponse à la question écrite n° 83 concernant la clause F des baux et le mécanisme de fixation des loyers pour les immeubles de moins de cinq ans, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 mars 2022 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

(Dépôt n° 486-20220414)

M. le président dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 7 avril 2022 :

Décision 2214 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 487-20220414)

Décision 2214-1 concerning the Regulation to amend the Regulation respecting the partition and assignment of benefits accrued under the pension plan of the Members of the National Assembly;

(Dépôt n° 488-20220414)

Décision 2215 concernant le Règlement modifiant le Règlement d'application sur le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 489-20220414)

Décision 2217 concernant le Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 490-20220414)

Décision 2218 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de l'Assemblée nationale:

(Dépôt n° 491-20220414)

Décision 2219 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dipositions réglementaires;

(Dépôt n° 492-20220414)

Décision 2220 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 493-20220414)

Décision 2221 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 494-20220414)

Décision 2222 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 495-20220414)

Décision 2224 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative.

(Dépôt n° 496-20220414)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 13 avril 2022 sur la motion proposée par M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore le drame survenu au CHSLD Herron, où 47 aînés sont décédés lors de la première vague de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020;

QU'elle rappelle les inquiétantes révélations concernant cette tragédie qui ont ressurgi dans les médias ces derniers jours;

QU'elle réitère le principe de responsabilité ministérielle dans la gestion des événements, c'est-à-dire que les ministres sont individuellement responsables de la gestion de leur ministère et qu'ils doivent répondre non seulement de leurs propres actions, mais aussi de celles de leurs fonctionnaires;

Enfin, que l'Assemblée nationale exige du gouvernement le déclenchement d'une enquête publique et indépendante pour faire toute la lumière sur les circonstances entourant ces décès, et ce, tant pour les familles des victimes que pour la dignité de celles et de ceux qui ont perdu la vie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **307** en annexe)

Pour: 38 Contre: 60 Abstention: 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance et la nécessité de la voix, des idées et du pouvoir de la jeunesse, dans une perspective de justice intergénérationnelle;

QU'elle reconnaisse également la légitimité du rôle que la jeunesse a à jouer face à l'urgence climatique en tant que citoyennes et citoyens ainsi que représentantes et représentants des générations futures;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'examiner, dans un processus horizontal, inclusif, participatif et transparent, la création d'un comité conseil jeunesse permanent sur le climat, représentatif des régions du Québec et des membres des Premières Nations et des Inuits du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **308** en annexe)

Pour: 97 Contre: 0 Abstention: 0

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le dépôt d'un projet de loi visant à réformer le statut de l'artiste avant la fin de la 42^e législature; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Hivon (Joliette), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le rapatriement unilatéral de la Constitution en avril 1982; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, Mme Samson (Iberville), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la mise en place de mesures afin d'enrayer la pénurie de main-d'œuvre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

 la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre;

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Développement économique régional » du portefeuille « Économie et Innovation »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Cybersécurité et Numérique »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Loisirs et sports et saines habitudes de vie » du portefeuille « Éducation »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Réforme des institutions démocratiques » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Lutte contre l'intimidation » du portefeuille « Famille »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Lutte contre l'homophobie et la transphobie » du portefeuille « Justice »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Protection de la langue française » du portefeuille «Justice».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que le projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 avril 2022, sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

À 13 heures, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 mars 2022, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, portant sur le sujet suivant : « L'impact de la pénurie de main-d'œuvre sur l'économie de toutes les régions du Québec ».

À 13 h 13, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, M. Tanguay (LaFontaine) prend la parole depuis une place autre que celle lui ayant été assignée par le président.

Le débat est ajourné au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier).

À 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 avril 2022, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

14 avril 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 307)

POUR - 38

FOUR - 30							
Arcand (PLQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (IND)				
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	(Bonaventure)				
Barrette (<i>PLQ</i>)	(Jonquière)	Massé (QS)	Samson (IND)				
Bérubé (<i>PQ</i>)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)				
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Hivon(PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)				
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)				
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)				
David (<i>PLQ</i>)	LeBel (IND)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)				
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Rizqy (<i>PLQ</i>)					
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)					
Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)					
	CONTRE -	60					
Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)				
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)				
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Roberge (CAQ)				
Bélanger (<i>CAQ</i>)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)				
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Roy (CAQ)				
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)				
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)				
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)				
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)				
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)				
Bussière (<i>CAQ</i>)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette–Saint-				
			Maurice)				
Caire (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)				
Campeau (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)				
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	McCann (CAQ)					
Caron (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)					
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Soulanges)					
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)					
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)					
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Berthier)					

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 308)

POUR - 97

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Lavallée (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (IND)	Rouleau (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Bélanger (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Roy (IND)
Bérubé (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	(Montarville)
(Prévost)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Samson (IND)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girault (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	(Laviolette–Saint-
			Maurice)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Soulanges)	
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Polo (PLQ)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)	
David (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	(Berthier)	
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)	